

## Compte-rendu Conseil Municipal du 8 juillet 2021 à 18h30

Date de convocation : 01/07/2021

Affichage ordre du jour : 01/07/2021

**Conseillers en exercice :** Philippe TOURRIER ; Elisete BASTOS GOMES ; Estefania JEAN ; Franck BRITTO ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Philippe GERBIER ; Romuald KLEIN ; Cloé PAUL-VICTOR ; Valérie ROFIDAL ;

**Pouvoirs :** Olivier PUJOLS à Franck BRITTO ; Jérôme THONNAT à Laurent MARSEAULT ; Virginie BADAROUX à Yannick DE SALVADOR ; Martine DURAND-RAMBIER à Philippe TOURRIER ; Alain IDOUX à Laurent MARSEAULT

**Absents excusés :** Philippe MARTIN ; Nadine BEURROIES MATEO ; Victorine FRAISSE ; Laurent MARSEAULT ;

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 13

**Désignation du secrétaire de séance :** Cloé PAUL-VICTOR

### ORDRE DU JOUR

#### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2021

- 63-1 Avenants au marché : travaux complémentaires Maison des associations
- 64-2 Avenant moins-value les Jardins familiaux
- 65-3 DM1 budget principal
- 66-4 Vote des tarifs pour la régie de recettes périscolaires
- 67-5 Convention prestataire traiteur
- 68-6 Règlements des ACM
- 69-7 Révision de loyers
- 70-8 Contrat de maintenance Microbib (logiciel bibliothèque)
- 71-9 Convention d'assistance juridique
- 72-10 Convention CFU
- 73-11 Convention Hérault énergie : Chemin du Bouyssier, les Florettes
- 74-12 Complement Faic 2021
- 75-13 Motion communes forestières

08/07/2021 / N° 63-1 / 1 commande publique / 1.1.2 avenants marché public

#### Avenant au marché : Rénovation de la Maison des Associations

Travaux complémentaires

Mr le Maire rappelle que par délibération 4-4 du 26 janvier 2021, le conseil municipal a retenu les entreprises pour réaliser la réfection de la Maison des Associations :

Lot 1	Etanchéité raccordement reseaux	Philippe PEYRE	70 544 €
Lot 2	Menuiseries extérieures intérieures	Menuiseris-Ebenisterie du Sud	30 062 € 50
Lot 3	Doublage-cloison-faux plafonds	Philippe PEYRE	26 990 €
Lot 4	Electricité	Causse électricité	6 000 €
Lot 6	Chauffage -climatisation	Pic Climatisation	28 366 €
Lot 7	Peinture	Cristal Facility Management	8 004 €

Pour un montant total de 169 966.50 €

Au fil du chantier, certains travaux imprévus rendus nécessaires pour la bonne exécution de l'ouvrage ou en raison de circonstances imprévues, imposent des avenants au marché. Il est précisé que ces travaux ne

constituent pas des modifications substantielles qui modifient la nature globale du marché.

<b>TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AVENANT</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MAPA</b>	<b>COUT HT avenant</b>
Climatisation salle de l'Orthus	Pic climatisation – lot 6	28 366,00	4 925,17
Arrêt d'urgence VMC et électricité sous-sol <i>(travaux imposés par le bureau de contrôle)</i>	Causse – lot 4	6 000,00	1 594,00
trottoir gradins + réservation ventilation	Peyre – lot 1	70 544,00	2 045,00
aménagement sortie de secours sous-sol cloisons	Peyre – lot 3	26 990,00	2 086,00
<b>TOTAL travaux supplémentaires HT</b>			<b>10 650,17</b>

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** la proposition ainsi présentée.

**AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 au marché public avec les entreprises concernées et tout document lié à l'exécution de la présente délibération

08/07/2021 / N° 64-2 / 1 commande publique / 1.1.2 avenants marché public  
**Avenant moins-value marché « les jardins familiaux »**  
**Annule et remplace la délibération n° 76-1 du 17/12/2020**

**Annule et remplace la délibération n° 76-1 du 17/12/2020**

Mr le Maire rappelle que la commune a passé avec l'entreprise Didier Sanchez Construction, un marché public d'un montant de 50 000 € ht. Au vu de l'avancement des travaux, il y a lieu d'ajuster le marché par voie d'avenant n° 1 en tenant compte des plus et moins-values :

- **Travaux en plus-value :**

1. à la demande du bureau de contrôle, terrassement sur une profondeur plus importante et apport de tout venant supplémentaire avant la réalisation du radier  
Coût : 4 036.25 € ht
2. Après débroussaillage des parcelles, des puits ont été mis à nus. Le maître d'ouvrage a demandé à l'entreprise de sécuriser ces puits. Les travaux ont consisté à réaliser un rehausse en pierre dans laquelle sera scellée une grille de protection en fer.  
Coût : 1 500 € ht

- **Travaux en moins-value :**

Ils concernent les portes des cabanons. En effet, les menuiseries proposées par l'entreprise en cours de chantier, ne sont pas qualitativement conformes aux prescriptions du CCTP. L'entreprise de maçonnerie reconnaît que ces travaux ne sont pas dans son domaine de compétence. Aussi le maître d'ouvrage, en concertation avec le responsable de l'entreprise décide d'enlever du marché les prestations concernant la fourniture et la pose des portes.  
Coût : - 8 000 € ht

Soit au total une moins-value de 2 463.75 € ht

Le marché initial ainsi modifié s'élève à 47 536.25 € ht

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** la proposition ainsi présentée.

**AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 au marché public ainsi présenté et tout document lié à l'exécution de la présente délibération

08/07/2021 / N° 65-3 / 7 Finances / 7.1 décisions budgétaires / 7.1.1 Budget et comptes  
**DM 1 budget principal**

Mr le Maire propose d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget principal en raison de dépenses nouvelles ou complémentaires.

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
66111	intérêts emprunt 2021	760,69 €	7788	produits exceptionnels divers	1 200,00 €
6411	recrutement saisonnier 6 mois	12 939,31 €	6419	remboursement arrêts maladie	12 500,00 €
	<b>transfert Garrigaires Estimation</b>				
	repas	25 000,00 €		versement parents cantine garderie	30 000,00 €
	séjour Maison des jeunes	15 000,00 €		participation parents	10 000,00 €
	<b>total</b>	<b>53 700,00 €</b>			<b>53 700,00 €</b>
Investissement					
DEPENSES TTC			RECETTES		
922-2313	suppléments Maison des associations	14 258,22 €	10222	FCTVA	-2 090,16 €
2313	travaux Enedis lotissement "les Corolles"	13 843,48 €			
1641	emprunt 2021	5 870,23 €	1323	FAIC 2021 complément	10 000,00 €
907-2313	travaux bâtiments	-10 000,00 €			
908-2313	travaux voirie réseaux	-7 000,00 €			
909-2188	aménagement paysager village	-9 062,09 €			
	<b>total</b>	<b>7 909,84 €</b>			<b>7 909,84 €</b>

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** les ajustements budgétaires ainsi présentés.

**AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions liées à l'exécution de la présente délibération.

08/07/2021 / N° 66-4 / 7 Finances / 7.1.3. Tarifs des services publics

**Vote des tarifs pour la régie de recettes périscolaires**

Mr le Maire rappelle que par délibération 88-13 du 26/11/2020, le conseil municipal a autorisé la résiliation de la convention avec l'association des Garrigaires qui gérait depuis de nombreuses années le volet administratif des services peri et extra scolaires de la commune.

Il a été également décidé la reprise en régie de la totalité de la gestion administrative des services ALP, ALSH et de la Maison des Jeunes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

Dans la perspective de la rentrée 2021 -2022 il y a donc lieu de délibérer sur les tarifs des services de cantine et de garderie.

Il est proposé pour cette année de garder le même prestataire et de maintenir les tarifs des années précédentes. Une réflexion sera menée ultérieurement et conjointement avec les communes voisines (notamment celle du RPI) afin de maintenir une harmonisation des tarifs.

**Tarifications ALP 2021/2022 : (Garderie)**

Grille de tarification pour une ½ heure ALP			
Salaires bruts mensuels	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
- de 1218,99€	0,60€	0,57€	0,54€
de 1218,99€ à 1524,50€	0,80€	0,76€	0,72€

de 1524,51€ à 1824,50€	1,00€	0,95€	0,89€
de 1824,51€ à 2286,50€	1,20€	1,13€	1,06€
+ de 2286,51€	1,40€	1,32€	1,25€

## Tarifications ALSH

Tarifs pour une journée avec repas				Taris pour une journée avec repas		
Salaires Mensuels	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants et +	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants et +
- de 1218,99 €	9,60 €	8,99 €	8,38 €	6,55 €	6,25 €	5,94 €
De 1219€ à 1524,50€	10,36 €	9,67 €	8,99 €	6,93€	6,59 €	6,25 €
De 1524,51€ à 1824,50€	11,88 €	11,04€	10,20 €	7,69€	7,27 €	6,85 €
De 1824,51€ à 2286,50€	13,83 €	12,80 €	11,77 €	8,67 €	8,15€	7,64 €
+ de 2286,51€	15,00 €	13,85 €	12,70 €	9,25 €	8,68 €	8,10 €

Tarifs pour une demi-journée avec repas				Tarifs pour une demi-journée sans repas		
Salaires Mensuels	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants et +	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants et +
- de 1218,99 €	6,20 €	5,59 €	4,98 €	3,15 €	2,85 €	2,54 €
De 1219€ à 1524,50€	6,96 €	6,27 €	5,59 €	3,53 €	3,19 €	2,85 €
De 1524,51€ à 1824,50€	8,48 €	7,64 €	6,80 €	4,29 €	3,87 €	3,45 €
De 1824,51€ à 2286,50€	10,43 €	9,40 €	8,37 €	5,27 €	4,75 €	4,24 €
+ de 2286,51€	11,60 €	10,45 €	9,30 €	5,85 €	5,28 €	4,70 €

## Tarifications MAISON DES JEUNES

Revenus mensuels brut	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants et +
moins de 1713,63€	X-10%	X-14,5 %	X-19%
plus de 1713,64 €	Tarif X	X-5%	X-10%

## Tarification pause méridienne :

3.83 euros

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** les tarifs ainsi présentés.

**AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions liées à l'exécution de la présente délibération.

08/07/2021 / N° 67-5/ 1 commande publique / 1.3 convention de mandat

**Convention prestataire traiteur**

Dans le cadre de la gestion administrative des services péri et extra scolaires de la commune par les Garrigaires, une convention a été passée entre l'association et l'entreprise Sud-Est traiteur pour le portage des repas des cantines scolaires. Cette convention prendra fin au 31/08/2021.

Dans la perspective de la reprise en régie de la totalité de la gestion administrative des services ALP, ALSH et de la Maison des Jeunes à compter de la rentrée prochaine, il est nécessaire de passer une nouvelle convention entre la Commune et Sud Est Traiteur.

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** la convention ainsi présentés

**AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la présente convention.

08/07/2021 / N° 68-6/ 8 domaine de compétence par thème / 8.1 enseignement  
**Règlement intérieur des ACM 2021 2024 : ALP ALSH MDJ**

Les règlements des ACM permettent de clarifier les règles de fonctionnement propres aux structures périscolaires et extrascolaires avec la réglementation en vigueur spécifique à l'accueil collectif et à la protection des mineurs.

Il est proposé un règlement intérieur articulé en trois parties.

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** le règlement des ACM ainsi présenté pour une durée de 4 ans

**AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la présente convention.

08/07/2021 / N° 69-7/ 3 Domaine et patrimoine / 3.6.1 délibérations locations  
**Révision des loyers Budget principal et budget annexe Tva**

M. le Maire propose de réviser les loyers selon l'Indice de Référence des Loyers comme suit :

<b>Budget annexe TVA</b>	<b>LOYER actuel</b>	<b>Trimestre de référence</b>	<b>Dernier IRL connu IRL</b>	<b>IRL n-1</b>	<b>LOYER REVISE</b>
<b>Appart Nvx Monde (Delforge) T3 au 1<sup>er</sup> juin 2021</b>	322,74 €	T3	130,59	129,99	<b>324.23 €</b>
<b>Atelier Peintre au 1<sup>er</sup> juillet 2021</b>	172.27 €	T3	130,59	129,99	<b>173.06 €</b>
<b>Budget principal</b>	<b>LOYER actuel</b>	<b>Trimestre de référence</b>	<b>Dernier IRL connu IRL</b>	<b>IRL n-1</b>	<b>LOYER REVISE</b>
<b>Appartement école gauche T3 (Attard) au 1<sup>er</sup> avril 2021</b>	414.86 €	T4	130,52	130,26	<b>415.69 €</b>

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**APPROUVE** la révision de loyer ainsi présentée.

**AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions liées à l'exécution de la présente délibération.

08/07/2021 / N° 70-8 / 1 commande publique / 1.3 convention de mandat  
**Contrat de maintenance de Microbib**

La bibliothèque municipale est équipé d'un logiciel de gestion des fonds et des prêts.

Il y a lieu de reconduire le contrat de maintenance pour une durée de 3 ans pour une redevance annuelle de 314 €ht.

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** la convention ainsi présentée

**AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer le présent contrat de maintenance.

08/07/2021 / N° 71-9 / 1 commande publique / 1.3 convention de mandat  
**Convention d'assistance juridique**

Luc MOREAU, avocat et conseil juridique de la commune a cessé ses activités au sein de du Cabinet VPNG.

Pour un suivi plus efficace des affaires en cours, il est proposé de poursuivre la collaboration avec Mr Luc MOREAU par la signature d'une nouvelle convention d'assistance juridique avec le Cabinet MB avocat dans les mêmes conditions tarifaires que la précédente convention soit 120€ HT/heure.

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** la convention ainsi présentée

**AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la présente convention.

08/07/2021 / N° 72-10 / 1 commande publique / 1.3 convention de mandat  
**Convention CFU**

Selon l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales ou des groupements volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2021. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du compte financier unique concerne le périmètre budgétaire suivant (ci-après dénommés « budgets éligibles à l'expérimentation ») :

\* d'une part le budget principal de la collectivité,

\* d'autre part les budgets annexes suivants

- budgets annexes à caractère administratif à l'exception des budgets annexes relatifs aux services publics sociaux et médico-sociaux appliquant la nomenclature budgétaire et comptable M22,
- budgets annexes à caractère industriel et commercial.

Le CFU s'accompagne par un changement de nomenclature comptable. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 nous serons soumis à la M57 (M14 actuellement).

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** la convention ainsi présentée

**AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la présente convention.

08/07/2021 / N° 73-11 / 1 commande publique / 1.3 convention de mandat  
**Convention Hérault Energies**

**Annule et remplace la délibération 55-4 du 27/05/2021**

Mr le Maire rappelle que la commune a sollicité Hérault Energie pour le financement de travaux sur le réseau d'électricité Chemin du Bouyssier - lotissement des Florettes relatifs à la suppression de 4 poteaux EDF.

L'estimation du coup total de cette opération s'élève à 59 652.60 € TTC .

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

Dépenses TTC		Recettes	
Travaux d'électricité	38 612,60 €	Financement maximum d'HE	32 672.20 €
Travaux d'éclairage public	13 780,00 €	TVA sur la travaux d'électricité + EP	8 060,40 €
Travaux de télécommunication	7 260,00 €	Financement HE sur les travaux d'EP	5 830,00 €
		Part communale	13 090 €
<b>TOTAL</b>	<b>59 652,60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>59 652,60 €</b>

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet « Chemin du Bouyssier - les Florettes » pour un montant prévisionnel de 59 652.60 € TTC
- **ACCEPTE** le plan de financement ainsi présenté
- **SOLLICITE** les financements/subventions les plus élevées possibles de la part de Hérault Energies
- **SOLLICITE** Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux
- **ACCEPTE** de prévoir de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 2021
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention financière avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision et ce dans la limite de 20 % supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget de l'année 2021 la somme de 13 090 €.

08/07/2021 / N° 74-12/ 7 Finances locales / 7.5.1.2 demande de subventions

#### Demande subvention

Département Programme FAIC 2021 : Voirie rurale et mobilier urbain

Mr le Maire rappelle que par délibération 21-3 du 4 mars 2021, la commune a sollicité le département pour des travaux de voirie et d'équipements de mobilier urbain au titre du FAIC 2021 pour lesquels une aide de 35 000 € a été obtenue.

Il est proposé de solliciter un complément FAIC pour réaliser la réfection des façades des bâtiments commerciaux et centre administratif.

<b>Nettoyage des façades</b>	<b>6 132 € ht</b>
<b>Peinture</b>	<b>9 924 € ht</b>
<b>Total travaux</b>	<b>16 056 € ht</b>

**Montant sollicité 10 000 €**

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le complément de demande de subvention
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental au titre du FAIC 2021
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents liés à l'exécution de la présente délibération.

08/07/2021 / N° 75-13 / 9 autres domaines de compétence / 9.4 motion

#### Motion communes forestières

Mr le Maire propose de voter la motion ci-dessous présentée par la Fédération nationale des Communes forestières qui demande aux communes adhérentes de voter également le texte ci-dessous

**CONSIDERANT :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des

*Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,*

- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,*
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,*

**CONSIDERANT :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,*
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,*
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;*
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,*

*La commune de CLARET, réunie en conseil municipal le 8 juillet 2021,*

**▪ exige :**

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,*
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.*

**▪ demande :**

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,*
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.*